

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE AVANT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20221912-03 Du 19 décembre 2022 GRANGENEUVE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD DU BOURG POSE D'UN ABRI VOYAGEUR SUBVENTION DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p>
--	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	14.12.2022
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	14.12.2022
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

GRANGENEUVE
REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD
DU BOURG
POSE D'UN ABRI VOYAGEUR
SUBVENTION DE LA
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « Grangeneuve »
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forez, le 20 décembre 2022

Le Maire Hervé BÉAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT

